



Date anniversaire d'embauche

Par **mediadix**, le **07/02/2013** à **08:31**

Bonjour,

je suis journaliste et je dois faire jouer la clause de cession.

J'ai commencé à travailler un 1er avril. La convention stipule que toute année entamée est due.

Quelle date est prise en compte (la date d'envoi du préavis ou la date de fin du préavis ?

Plus simplement, si j'envoie ma lettre le 11 mars pour fin de préavis au 10 avril, une année supplémentaire sera-t-elle comptée ?

Merci de votre éclaircissement.